



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/3
1 février 2023

Original : ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

Virtuelle, 30 janvier – 1e février 2023

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LE SOUS-PROGRAMME
"AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES ET FAUNE SAUVAGE" (SPAW)
POUR L'EXERCICE 2023 - 2024**

Préparé par le Secrétariat sur la base des recommandations des réunions du STAC9 et de la COP11, ainsi que des résultats des activités du plan de travail 2021 - 2022 pour SPAW et d'autres questions régionales et internationales émergentes pertinentes.

Cette réunion est convoquée virtuellement. Delegates are kindly requested to access all meeting documents electronically for download as necessary.

* Ceci a été reproduit sans révision formelle.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. PROJETS ET ACTIVITÉS	2
2.1 Coordination du programme	2
2.1.1 Objectifs	2
Objectifs généraux, réalisations escomptées et indicateurs du sous-programme SPAW	2
2.1.2 Personnel du Programme SPAW.....	4
2.1.3 Centre régional d'activités au SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement de la France)	6
2.1.4 Résultats et indicateurs attendus.....	7
2.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes	8
2.2.1 Objectifs	8
2.2.2 Activités.....	8
Renforcement des zones marines protégées (Classement par ordre de priorité des zones marines protégées inscrites sur la liste SPAW).....	9
(a) Continuer de mettre à jour et d'exécuter le programme de formation des formateurs (ToT) sur la gestion des zones marines protégées	9
(b) Promouvoir l'efficacité de la gestion des zones protégées.....	10
2.2.2.2 Améliorer le réseau de professionnels des zones marines protégées.	10
(a) Renforcer les réseaux des zones marines protégées pour améliorer la coordination régionale et la coopération bilatérale	10
(b) Réactivation et restructuration du CaMPAM.....	10
(c) Guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel des zones protégées dans la régions des Caraïbes.....	11
(d) Continuer d'appuyer les sessions liées aux zones marines protégées auprès des conférences annuelles du GCFI (2023 et 2024).	11
Poursuite du développement, de la maintenance et de la promotion de la base de données régionale des zones marines protégées.....	11
2.2.2.4 Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de zones marines protégées	11
2.2.2.5 Contribution du CAR-SPAW	12
2.2.3 Résultats et indicateurs attendus.....	12
2.3 Mise en oeuvre de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées.....	12
2.3.1 Objectifs	12
2.3.2 Activités.....	12

2.3.2.1	Inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, le Programme de coopération et autres tâches du Groupe de travail sur les zones marines protégées	13
2.3.2.2	Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11, paragraphe 2, du protocole SPAW....	13
(a)	Application du format volontaire pour la présentation des dérogations et l'élaboration de rapports aux Parties contractantes sur leur mise en œuvre.....	13
b)	Aider les gouvernements à formuler leurs rapports sur les dérogations prévues au paragraphe 2 de l'article 11.	13
2.3.2.3	Inscription des espèces protégées en vertu du Protocole SPAW.....	14
2.3.3	Résultats et indicateurs attendus.....	14
2.4	Conservation des espèces menacées et en voie de disparition	14
2.4.1	Objectifs	14
2.4.2	Activités.....	15
2.4.2.1	Conservation des mammifères marins.....	15
a)	Soutenir le travail en réseau	15
b)	Poursuivre les travaux sur le cadre opérationnel d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins et, sous réserve des orientations fournies par les Parties contractantes, soutenir sa création.....	15
c)	Améliorer les connaissances et le suivi des populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes.....	16
d)	Améliorer les connaissances et la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les mammifères marins	16
e)	SPAW-RAC Contribution.....	16
f)	Finaliser et lancer la mise en œuvre d'un plan de travail conjoint entre le PNUE/Secrétariat de la Convention de Cartagena et la Commission baleinière internationale (CBI) compte tenu de la décision de la CBI en 2022 de ne pas établir de mémorandum d'entente formel avec le Secrétariat.	16
2.4.2.2	Conservation des tortues marines.....	16
2.4.2.3	Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires pertinents	17
2.4.2.4	Conservation des espèces de poissons.....	17
2.4.2.5	Une plus grande collaboration avec CITES, en vue de l'application de la loi sur le commerce illicite d'espèces.....	17
2.4.3	Résultats et indicateurs attendus.....	17
2.5	Conservation, utilisation durable et restauration des écosystèmes côtiers et marins	19
2.5.1	Objectifs	19
2.5.2	Activités.....	19
2.5.2.1	Conservation des récifs coralliens	19
2.5.2.2	Approches de gestion basée sur les écosystèmes	20
2.5.2.3	Conservation des zones humides / mangroves	20
2.5.2.4	Partage de données et recherche sur le Sargassum.....	20
2.5.3	Résultats et indicateurs attendus.....	21

ANNEXE I: LISTE DES PROJETS DÉCRIVANT LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT ET DU
CARC SPAW22

ACRONYMES

ACP-MEA III	Application des traités environnementaux dans les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
BIOPAMA	Biodiversité et gestion des zones protégées
CaMPAM	Réseau des gestionnaires des zones marines protégées des Caraïbes et Forum
CaribWEN	Réseau d’application de la loi relative à la vie sauvage des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CariWet	Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes
CDB	Convention sur la diversité biologique
CBF	Fonds pour la biodiversité des Caraïbes
CERMES	Centre pour la Gestion des Ressources et les Études Environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CREHO	Centre régional Ramsar de formation et de recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental
CRFM	Mécanisme régional des pêches des Caraïbes
DSS	Système d’aide à la décision
EBM	Gestion basée sur l’écosystème
EBM-DSS	La biodiversité au service du développement durable dans les Caraïbes grâce à la gestion écosystémique
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
PAM	Programme d’action mondial
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
IAS	Espèces exotiques envahissantes
IOCARIBE	Sous-Commission des Caraïbes et des régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission baleinière internationale
LBS	Pollution due à des sources et activités terrestres
MamaCocoSea	Corridor de conservation des mammifères marins Amérique du Sud-Est
MEA	Accord multilatéral sur l’environnement
PAMM	Plan d’action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
PAMM-PA	Actions prioritaires du Plan d’action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes : Plan quinquennal
MoC	Mémoire de coopération
MoU	Mémoire d’entente
MPA	Zone marine protégée
NAMPAN	Réseau nord-américain des zones marines protégées
ONG	Organisations non gouvernementales
NOAA	Agence nationale d’observation océanique et atmosphérique

OCTO	Communications ouvertes pour l'océan
OECO-ESDU	Organisation des États des Caraïbes orientales - Groupe de l'environnement et du développement durable
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PA	Zone protégée
PAME	Efficacité de la gestion des zones protégées
CAR	Centre d'activités régional
Ramsar	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SAMOA	Modalités d'action accélérées des PEID
SCSCB	Birds Caribbean (anciennement Society for the Conservation and Study of Caribbean Birds)
SCTLD	Maladie de perte de tissu corallien pierreux
ODD	Objectif de développement durable
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
SSC	Commission de la mer des Sargasses
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAP	Plan d'action pour le rétablissement des tortues marines
TNC	The Nature Conservancy
ToR	termes de référence
ToT	Formation de formateurs
ANUE-4	Quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USF	Université de Floride du Sud
WCPA	Commission mondiale des zones protégées
WCR	Région des Caraïbes
WECAFC	Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest
WHMSI	Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines de la région des Caraïbes

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME RELATIF AUX ZONES ET À LA
VIE SAUVAGE SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (SPAW)
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024**

1. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre l'exercice biennal 2023-2024 et définit les priorités du Programme régional sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes (SPAW). Au cours de cette période, le plan de travail sera axé sur les activités qui contribuent à la mise en œuvre du Protocole SPAW et à sa coordination avec d'autres programmes et organisations régionaux abordant la conservation et la gestion de la diversité biologique, en particulier en ce qui concerne les zones protégées et la vie sauvage, ainsi que les initiatives mondiales et les accords multilatéraux pertinents sur l'environnement (MEA).
2. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000, et depuis la sixième réunion de la Conférence des Parties (COP6), comprenant l'adhésion la plus récente du Nicaragua en 2021, il y a à ce jour dix-huit (18) gouvernements qui sont Parties contractantes (Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Cuba, République dominicaine, France, Grenade, Guyana, Honduras, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, États-Unis d'Amérique, Trinité-et-Tobago et Venezuela).
3. Les objectifs du sous-programme SPAW sont :
 - a) Augmenter considérablement le nombre, et améliorer la gestion des zones et d'espèces nationales protégées dans la région des Caraïbes ;
 - b) Soutenir la conservation des espèces menacées et en voie de disparition et l'utilisation durable des ressources naturelles pour éviter qu'elles ne deviennent menacées et en voie de disparition ;
 - c) Développer une solide capacité régionale pour la coordination de l'échange d'informations, de la formation et l'assistance technique à l'appui des efforts nationaux de conservation de la biodiversité ; et
 - d) Coordonner les activités et renforcer les partenariats avec les traités et initiatives internationaux pertinents sur la diversité biologique tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues de mer (IAC), la commission baleinière internationale (CBI) et l'initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) et ses réseaux mondiaux.
4. Ce plan de travail vise à assurer la poursuite et l'expansion réalistes des initiatives et des tâches émanant du plan de travail SPAW 2021-2022 (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/3 Rev.1) sur la base des ressources humaines et financières attendues. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena a préparé le présent document en tenant compte des décisions et des recommandations des précédentes réunions du Protocole SPAW (Conférence des Parties [COP] et Comités consultatifs scientifiques et techniques [STAC]), et des questions pertinentes (aux niveaux régional et mondial) pour les objectifs du Protocole et du Programme SPAW, ainsi que des contributions des partenaires. Dans ce contexte, le plan de travail vise également à promouvoir et à intégrer les principes de l'approche de gestion basées sur les écosystèmes afin de lutter contre la dégradation de certains services écosystémiques prioritaires, et de répondre également, par la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources côtières, aux questions de développement durable, en reconnaissant les aspects interdépendants et multidimensionnels des systèmes écologiques et sociaux. Cette approche est également soutenue par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (MEA), tels que la CDB et la Convention de

Ramsar sur les zones humides.

5. Le plan de travail comprend cinq grands éléments de programme (sous-programmes) :

- a) Coordination du programme ;
- b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement des capacités pour la gestion des zones protégées) ;
- c) Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées
- d) Conservation des espèces menacées et en voie de disparition ; et
- e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins selon l'approche de gestion par écosystèmes).

2. PROJETS ET ACTIVITÉS

6. Les sections suivantes fournissent un résumé des objectifs, des activités et des résultats attendus des grands projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du programme SPAW pour l'exercice biennal 2023-2024.

2.1 Coordination du programme

2.1.1 Objectifs

7. Les objectifs de coordination de ce sous-programme seront les suivants :

- a) Promouvoir la ratification du Protocole SPAW, l'adhésion à celui-ci et sa mise en œuvre effective.
- b) Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des activités de programme satisfont aux exigences et aux besoins du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes.
- c) Développer des mécanismes de coordination, de collaboration et de communication avec d'autres accords, organisations et programmes pertinents pour les objectifs de SPAW.
- d) Améliorer la coordination de la programmation régionale pour les zones et la vie sauvage protégées dans la région des Caraïbes ; et
- e) Superviser les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du sous-programme SPAW.

Objectifs généraux, réalisations escomptées et indicateurs du sous-programme SPAW

Objectif 2 : Promotion du protocole SPAW et amélioration de la mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) connexe(s) du PNUE	Obligations du protocole SPAW
Les États mettent de plus en plus en œuvre leurs obligations au titre de la Convention de Cartagena, du Protocole SPAW et de l'appui aux accords multilatéraux sur l'environnement, tout en réalisant leurs buts, cibles et objectifs nationaux prioritaires en matière	Augmentation du nombre de pays ayant ratifié et/ou adhéré à la Convention de Cartagena et au Protocole SPAW et les accords multilatéraux sur l'environnement associés, et établissant une législation leur permettant de s'acquitter de leurs	• Gouvernance environnementale	Article 3

d'environnement	obligations en matière d'accords multilatéraux sur l'environnement .		
-----------------	--	--	--

Objectif 2 : Promotion du protocole SPAW et amélioration de la mise en œuvre			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) connexe(s) du PNUE	Obligations du protocole SPAW
Les Etats intègrent de plus en plus les approches de gestion par écosystèmes au développement national et aux processus de planification.	Augmentation du nombre d'Etats au sein de la région des Caraïbes ayant incorporé des approches intégrées de gestion des bassins versants et des zones côtières dans les stratégies nationales de gestion de l'environnement et les processus de planification nationale, grâce à des réformes juridiques, institutionnelles et politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Action pour le climat • Action pour la nature • Gouvernance environnementale 	Articles 3, 4, 5, 6, 10, 17
Les États incorporent et facilitent de plus en plus le renforcement des capacités et les campagnes de formation et de sensibilisation dans les processus nationaux de développement et de planification	Un nombre accru d'États au sein de la région des Caraïbes sont autonomisés et ont renforcé leur capacité d'identifier et de traiter les menaces qui pèsent sur les ressources marines et côtières	<ul style="list-style-type: none"> • Action pour la nature • Gouvernance environnementale • Action pour le climat • Politique scientifique 	Articles 3, 5, 6, 10, 16, 17, 18, 22
Objectif 2 : Amélioration de la coordination sur les questions liées à SPAW			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Sous-programme(s) du PNUE lié	Obligations du protocole SPAW
Les États collaborent de plus en plus entre eux, ainsi qu'avec la Convention de Cartagena, pour faire face aux nouveaux problèmes environnementaux	Augmentation du nombre de collaborations régionales et internationales, y compris la collaboration pour résoudre les problèmes rencontrés dans la région et pour le partage des données, en particulier en ce qui concerne le partage des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Action pour la nature • Action pour le climat • Politique scientifique • Transformation numérique 	Articles 7, 9, 11, 16, 17, 18, 21, 22
Les États et la Convention de Cartagena s'associent de plus en plus aux organisations non gouvernementales (ONG), au secteur privé et à la société civile pour réaliser les priorités environnementales nationales et régionales	Augmentation et renforcement des partenariats stratégiques pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités et de projets visant à améliorer la gestion de l'environnement aux niveaux nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance environnementale • Action pour la nature • Action pour le climat • Finance et transformations économiques 	Articles 7, 11 et 17, 21, 22

2.1.2 Personnel du Programme SPAW

8. Au cours de la période 2023-2024, la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités du sous-programme sera supervisée par l'Officier de programme SPAW, qui est responsable de la coordination générale des fonctions de secrétariat du protocole et du programme SPAW, avec l'appui de l'assistant de programme SPAW, des officiers professionnels auxiliaires, des Volontaires des Nations Unies et des stagiaires, le cas échéant.
9. Un soutien supplémentaire pour atteindre les objectifs de ce sous-programme sera reçu du Centre d'activités régional SPAW (CAR-SPAW), localisé en Guadeloupe et soutenu par le Gouvernement Français. Le CAR SPAW a été placé institutionnellement sous « DEAL » Guadeloupe (La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui est le représentant local du ministère Français chargé de l'environnement. Le CAR-SPAW se consacre à soutenir le protocole SPAW. Le personnel à temps plein se compose d'un (1) directeur exécutif, d'un (1) officier de programme et d'un (1) assistant administratif financé par le ministère Français pour la Transition écologique. Ils sont assistés par des volontaires du service civique et d'autres agents contractuels à durée déterminée qui appuient des domaines spécifiques du plan de travail en fonction des fonds disponibles. Actuellement, l'équipe se compose de deux (2) volontaires du service civil avec des contrats d'un an, et de trois (3) employés supplémentaires avec des postes de trois (3) ans par le biais d'un financement de l'UE et le ministère français pour travailler sur des domaines spécifiques du plan de travail, principalement : la mégafaune marine, les écosystèmes marins (récifs coralliens, mangroves et herbiers marins), et les zones marines protégées. La répartition des tâches entre l'officier de programme SPAW et l'équipe CAR-SPAW en ce qui concerne les projets est détaillée à l'annexe I.
10. Les principales responsabilités et fonctions assumées dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole et du Programme SPAW sont les suivantes :
 - a) La Coordination avec les programmes, donateurs et organisations concernés pour développer des synergies et des collaborations sur des questions d'intérêt commun, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter, les suivantes :
 - Avec la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES) visant, par exemple, l'application des mesures de conservation visant à protéger les espèces migratrices et leurs habitats, ainsi que l'échange de connaissances avec l'inscription des espèces et des zones protégées sous SPAW.
 - Avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) visant, par exemple, l'application des mesures de conservation pour protéger les espèces migratrices et leurs habitats, ainsi que l'échange de connaissances avec l'inscription des espèces et des zones protégées sous SPAW, y compris la révision de l'intérêt des Parties à établir et à soutenir un réseau d'application de la loi relative à la vie sauvage des Caraïbes (Caribwen) tel que présenté au STAC8 SPAW.
 - Avec la Commission baleinière internationale (CBI) à travers, par exemple, le développement de projets communs et une collaboration technique entre la CBI et le CAR-SPAW.
 - Avec la convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, par exemple, sur une approche intégrée de protection et de suivi des zones humides au sein des sites inscrits sur la liste SPAW.
 - Avec les organismes régionaux des pêches, tels que le Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) et la Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) de la FAO sur des sujets tels que les prises accessoires, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), les zones marines protégées, les sargasses et les espèces inscrites sur la liste des SPAW, ainsi que sur la mise en œuvre du Plan régional de gestion des pêches d'agrégation de reproducteurs de poissons, le cas échéant.
 - La coopération se poursuivra également avec divers autres organismes régionaux sur des questions thématiques en rapport avec le Protocole SPAW.
 - b) Appui aux processus, initiatives et approches mondiaux pertinents, tels que :
 - Soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité, pour l'après-2020 en mettant l'accent

- sur d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) et en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- Une plus grande intégration des approches de l'économie bleue dans le cadre du SPAW et des liens avec le cadre mondial pour la biodiversité (GBP) post-2020 ;
 - Soutenir les Parties contractantes dans leurs contributions aux négociations de traités pour la biodiversité située au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ) dans la zone de la Convention de Cartagena. Une orientation supplémentaire sera fournie par les Parties contractantes lors des STAC10 SPAW, COP12 SPAW et COP17 IGM20/ ;
 - Soutenir les Parties contractantes, le cas échéant, dans leur approche régionale visant à inclure ou à renforcer les actions en faveur des écosystèmes de carbone bleu dans les futures contributions déterminées au niveau national (CDN). À définir par les Parties contractantes concernant la manière dont cet appui fera progresser les contributions au Protocole SPAW ;
 - Élaboration et amélioration de bases de données nationales et/ou régionales et de plates-formes de gestion de l'information, y compris la préparation du prochain rapport sur l'État des habitats marins côtiers dans la région des Caraïbes ;
 - Explorer l'élaboration de nouveaux projets de zones multifocales qui tiennent compte de la nature, des changements climatiques, de la biodiversité, des écosystèmes et des questions socioéconomiques, y compris du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- c) Appuyer la mise en œuvre des mémorandums de coopération (MoC) et mémorandums d'entente, et des ententes de collaboration avec les Accords multilatéraux sur l'environnement (MEA) et les initiatives pertinentes : CDB, CMS, CRFM, Ramsar, IAC, SSC, etc.
- d) Établir de nouveaux partenariats pour renforcer le travail des objectifs du SPAW et aborder des questions thématiques et émergentes telles que :
- Une plus grande intégration des activités liées à l'acidification des océans (OA) grâce, par exemple, à la collaboration avec l'équipe de travail OA ;
 - Les espèces envahissantes nouvelles ou existantes conformément aux besoins régionaux ;
 - Exploitation minière en haute mer ;
 - Amélioration de la coordination des interventions et du partage d'informations entre les pays de la région sur la façon de gérer et contrôler l'afflux des algues brunes de Sargassum.
 - Sous réserve de l'adoption de la proposition de la France sur le Sargassum (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.38) lors de la STAC10 SPAW et de la COP12 SPAW, charger le Groupe de travail sur les sargasses SPAW d'exécuter des tâches avec les Parties contractantes, y compris un programme de travail sur les sargasses dans le but d'améliorer la participation de la Convention de Cartagena à la coordination et à l'action régionales.
- e) Poursuivre la mise en œuvre du Protocole SPAW et le développement de son sous-programme régional d'appui par :
- La formulation du plan de travail et du budget pour l'exercice biennal 2023-2024 ;
 - La convocation et les dispositions de la STAC10 SPAW et de la COP12 en 2023 ;
 - La promotion du Protocole SPAW par le biais d'exposés dans les forums, de communications avec les gouvernements ; et
 - Le renforcement de la sensibilisation du public à différents niveaux et par des voies appropriées pour engager et soutenir d'autres Parties, et améliorer la mise en œuvre des objectifs du SPAW dans le cadre du sous-programme.
- f) Poursuivre la collecte de fonds auprès des gouvernements, donateurs et organisations concernés, notamment en étudiant la faisabilité d'autres options de collecte de fonds.

2.1.3 Centre d'activités régional au SPAW (SPAW-CAR) en Guadeloupe (soutenu par le Gouvernement de la France)

11. La programmation conjointe et la collecte de fonds pour des activités et de la coordination pertinentes se poursuivront, selon qu'il conviendra, avec le CAR SPAW au cours de l'exercice biennal, en particulier pour :
- Renforcer la collaboration et la coordination entre le Secrétariat et les CAR dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et soutenir la mise en œuvre du Protocole SPAW par les Parties contractantes.
 - Soutenir la conservation des espèces menacées et migratrices, y compris les poissons perroquets, le mérou de Nassau, les poissons-scies, les élasobranchii, les tortues marines et les oiseaux migrateurs, en particulier par le biais de la collaboration avec WIDECAS, Birds Caribbean et les organisations régionales de pêche (c'est-à-dire WECAFC, CRFM, GCFI), et encourager les projets de conservation sur d'autres espèces menacées pour lesquelles peu d'actions sont actuellement menées (par exemple, les plantes, les poissons, les reptiles et les mammifères).
 - Continuer de coopérer avec les institutions compétentes sur la question des espèces exotiques envahissantes (IAS) (renforcer les échanges et les actions avec LBS et autres CAR), contribuer à redynamiser les réseaux et les initiatives IAS si des fonds sont disponibles ;
 - Continuer de collaborer avec des partenaires concernés pour évaluer et fusionner les informations et les meilleures pratiques sur la gestion de l'afflux de Sargassum ayant un impact sur les pays des Caraïbes et les petits états insulaires en développement (PEID). Encourager une collaboration plus poussée avec le Protocole LBS et assurer la coordination avec les partenaires en Afrique de l'Ouest (p. ex., la Convention d'Abidjan) ;
 - Continuer de tenir à jour la liste des espèces figurant aux annexes I à III du protocole SPAW.
 - Préparer et diffuser des versions trimestrielles du bulletin d'information du SPAW et mettre à jour régulièrement son site Web CAR-SPAW avec des informations et des résultats de ses activités ;
 - Participer et/ou soutenir des projets régionaux pertinents du plan de travail du SPAW ;
 - Coprésider le GCRMN pour les Caraïbes, afin de développer et de mettre en œuvre des activités, et participer en tant que membre de GCRM mondial et ICRI.
 - Promouvoir le Protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la poursuite des développements, tel que demandé par les Parties, avec la collecte de fonds et la ratification par les non-Parties ;
 - Lancer de nouveaux appels de propositions pour des subventions de petite et moyenne taille ; et trouver des donateurs intéressés à financer des projets de conservation dans la région des Caraïbes ;
 - Coordonner les groupes de travail ad hoc du STAC en vue d'améliorer leur fonctionnement et leur travail. Motiver en particulier les signataires du protocole SPAW à désigner des experts, afin de diversifier leurs compétences et leur expertise et d'assurer la représentation géographique et politique la plus exhaustive. S'assurer que les tâches obligatoires et spécifiques identifiées par le STAC sont correctement traitées et documentées ;
 - Renforcer les communications actives avec les Parties grâce à la plateforme de travail d'équipe et aux réunions bilatérales intersessions avec les points de liaison.

2.1.4 Résultats et indicateurs attendus

12. Les principaux résultats de la coordination du programme, en collaboration avec le CAR-SPAW et les partenaires, le cas échéant, et les indicateurs de leur réalisation seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
-----------	-----------------------

<p>La tenue de la douzième réunion des Parties contractantes à COP13 SPAW</p> <p>La tenue de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique STAC11 SPAW</p> <p>Élaboration d'un plan de travail stratégique et intégré SPAW 2025-2026</p> <p>Fonds recueillis à l'appui des objectifs SPAW</p> <p>Participation accrue des donateurs et des organismes de financement compétents aux activités SPAW</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convocation réussie des réunions avec des décisions et des recommandations appropriées qui soutiendront la protection des habitats côtiers et marins importants et des espèces de faune et de flore sauvages menacées • Élaboration d'un plan de travail exhaustif qui comprend des activités durables pour atteindre les objectifs SPAW <p>Augmentation du nombre de collaborations et d'initiatives régionales et internationales qui facilitent le partage de données, l'éducation environnementale et sensibilisation et renforcement des capacités.</p>
---	---

Résultats	Indicateurs de succès
<p>Collaborations et synergies avec les organisations et initiatives pertinentes à l'intérieur et à l'extérieur de la région</p> <p>Mise en œuvre des mémorandums d'entente avec les partenaires pertinents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de mise en œuvre des Mémorandum d'entente, élaborée conjointement avec le Secrétariat, et identification des mesures prioritaires.
<p>Participation accrue des gouvernements au SPAW</p> <p>Activités et autres Parties adhérant à SPAW</p>	<p>Augmentation du nombre de pays ayant ratifié ou y ayant adhéré au Protocole SPAW, ainsi que l'incorporation des objectifs du protocole dans les Stratégies nationales de gestion de l'environnement et les Processus nationaux de planification</p> <p>Un plus grand nombre de Parties contractantes versant leur contribution au Protocole et déployant tous leurs efforts pour régler leurs arriérés de contributions</p>

2.2 Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes

2.2.1 Objectifs

13. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées de la région des Caraïbes, y compris la communication entre les parcs et les zones protégées de la région ;
- b) Aider les gouvernements et les ONG à développer les capacités humaines pour accroître l'efficacité des zones marines protégées (MPA), à la fois en matière de sites et de système national ;
- c) Sensibiliser les gouvernements à la nécessité et à l'importance de financer les zones protégées, ainsi que de promouvoir le développement de mécanismes et de stratégies de financement pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ;
- d) Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation des ressources naturelles importantes nécessaires au développement durable de la région.

2.2.2 Activités

14. La mise en œuvre quotidienne des activités relevant de ce sous-programme sera supervisée par l'officier du programme de SPAW. Le soutien aux activités du Réseau et forum des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM), une fois réactivées, sera également fourni par le CAR-SPAW, le cas échéant. Les principaux projets comprendront les activités décrites ci-après :
- Les initiatives de renforcement des capacités des zones marines protégées seront soutenues dans le cadre du projet « Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – MEA-ACP III », financé par l'Union européenne par le biais de la Division juridique du PNUE (2 250 000 USD). L'objectif du projet de cinq (5) ans (2020-2024) se focalisant sur SPAW est de « *développer un réseau fonctionnel de zones protégées inscrites à SPAW qui couvrent des habitats et des écosystèmes marins interconnectés, pour restaurer et maintenir la santé des océans* ».
 - Le renforcement des capacités des zones marines protégées sera d'avantage renforcé dans le cadre du projet « *Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à l'échelle régionale pour un développement socio-économique bleu durable (PROCARIBE+)* » (PNUE(DEPI)/CAR IG.43/INF.3), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'objectif du projet de quatre (4) ans (2023-2027) est de « *Protéger, restaurer et exploiter le capital côtier et marin naturel des LME des Caraïbes et du plateau nord du Brésil pour catalyser les investissements dans une économie bleue post-covid, durable et résiliente au climat, grâce à une coordination et une collaboration régionales renforcées et à des partenariats de grande envergure*. Sous réserve de l'approbation officielle du projet PROCARIBE+ par le FEM, le Secrétariat examinera les domaines d'appui possibles à la mise en œuvre, y compris les produits et résultats spécifiques. Les pays bénéficiaires comprennent tous les pays qui ont approuvé la proposition en fournissant un financement du FEM, mais d'autres pays qui ont approuvé le projet et/ou fournissent un cofinancement, tels que les États-Unis et le Royaume des Pays-Bas, participeront également à certaines activités.
 - Les réseaux des zones marines protégées seront renforcés et un soutien à l'efficacité des zones marines protégées sera fourni à travers le projet « *Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du Grand écosystème marin du golfe du Mexique (LME Golfe du Mexique)* » (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.41) financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet de quatre (4) ans (2023-2027) est « *spécifiquement focalisé pour faciliter la mise en œuvre de l'analyse diagnostique transfrontalière (TDA – 2011) et du plan d'action stratégique (PAS – 2013) approuvés par le Mexique et les États-Unis pour la gestion intégrée du LME-Golfe du Mexique. L'objectif de qualité écologique (EcoQO) à long terme des programmes d'action stratégiques pour le milieu marin du Golfe du Mexique est d'améliorer la qualité de l'eau ; améliorer la vitalité économique en évitant l'épuisement et en récupérer les ressources biologiques marines ; ainsi que conserver et restaurer les écosystèmes côtiers et marins*.
15. Les activités à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal ont été structurées selon les objectifs suivants et feront l'objet d'un examen plus approfondi en fonction des options élaborées pour mettre en œuvre les recommandations du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1), (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8Rev1) et (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.8), ainsi que les options élaborées pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la connectivité entre les zones protégées inscrites sur la liste SPAW, afin d'orienter le développement d'un réseau écologique fonctionnel des zones protégées dans les Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.9), et les décisions de la COP 11.

Renforcement des zones marines protégées (Classement par ordre de priorité des zones marines protégées inscrites sur la liste SPAW)

- (a) Continuer de mettre à jour et d'exécuter le programme de formation des formateurs (ToT) sur la

gestion des zones marines protégées

16. Deux (2) ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) et la gestion et le travail en réseau des zones marines protégées seront organisés pour au moins quinze (15) professionnels dans la région des Caraïbes. Les ateliers seront financés à travers le projet ACP-MEA III, ils amélioreront les capacités et favoriseront la durabilité à long terme.

(b) Promouvoir l'efficacité de la gestion des zones protégées.

17. Avec le financement du projet ACP-MEA III, un certain nombre d'activités seront mises en œuvre pour soutenir les professionnels des zones marines protégées SPAW, notamment :

- Développement d'un réseau opérationnel de zones marines protégées SPAW. Une (2) évaluation régionale de l'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) sera menée pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) zones marines protégées inscrites sur la liste du protocole SPAW. Ceux-ci serviront d'évaluations de base et d'analyse pour déterminer la réussite du projet.
- Convocation de deux (2) ateliers régionaux de formation de cinq (5) jours. Ces ateliers formeront au moins vingt (20) professionnels de zones marines protégées aux bases de l'efficacité de la gestion de zones marines protégées et seront offerts en anglais, en espagnol et en français. Les ateliers bénéficieront à la fois aux Parties contractantes au Protocole SPAW et les parties non contractantes au protocole SPAW.

18. Dans le cadre du projet du LME du Golfe du Mexique, plusieurs activités seront mises en œuvre pour soutenir l'efficacité de la gestion des zones marines protégées, notamment :

- La vérification et la sélection des opportunités de transformation pour capitaliser sur les forces existantes dans les réseaux des zones marines protégées, par le biais, par exemple, de la création d'un groupe de travail et l'amélioration du renforcement des capacités des gestionnaires des zones marines protégées.
- L'élaboration et mise en œuvre d'actions à l'appui de certaines zones marines protégées.

2.2.2.2 Améliorer le réseau de professionnels des zones marines protégées.

(a) Renforcer les réseaux des zones marines protégées pour améliorer la coordination régionale et la coopération bilatérale

19. Dans le cadre du projet du LME du Golfe du Mexique, plusieurs activités seront mises en œuvre pour renforcer les réseaux des zones marines protégées, notamment :

- La cartographie des institutions et l'identification des opportunités d'intégration par la création d'un Groupe de coordination bilatérale (BCG), une évaluation des lacunes et la convocation d'une série de réunions régionales.
- L'élaboration et la mise en œuvre de propositions à l'appui de l'amélioration des capacités de gouvernance et des opportunités de transformation.

(b) Réactivation et restructuration du CaMPAM

20. Au cours de la STAC9 SPAW, les Parties contractantes ont demandé que le Groupe de travail des zones protégées, en collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, puissent explorer la faisabilité des recommandations présentées dans l'« Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM » ([UNEP\(DEPI\)/CARWG.42/INF.7 Add.1](#)). Cette révision a donné lieu au document intitulé « Exploring the feasibility of implementing recommendations identified in CaMPAM effectiveness assessments » (Explorer la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans les évaluations de l'efficacité du CaMPAM) (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.8), qui donne un aperçu des options possibles à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour réactiver le CaMPAM. Les options sont présentées au STAC10 SPAW et à la COP12 SPAW pour examen par les Parties contractantes. Sous réserve des décisions des Parties contractantes, la réactivation et la restructuration

futures du CaMPAM, seront décidées y compris les activités et les ressources nécessaires.

(c) Guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel des zones protégées dans la région des Caraïbes

21. Au cours de la STAC9 SPAW, les Parties contractantes ont demandé que le Groupe de travail sur les zones protégées, en collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, puissent étudier la faisabilité des recommandations présentées dans "Evaluation of Connectivity Between the SPAW-Listed Protected Areas to Guide the Development of a Functional Ecological Network of Protected Areas in the Wider Caribbean" (l'Évaluation de la connectivité entre les zones protégées inscrites sur la liste SPAW pour guider le développement d'un réseau écologique fonctionnel des zones protégées dans la région des Caraïbes) (PNUE(DEPI)/RAC WG.42/INF.10). Cette révision a donné lieu au document intitulé « Exploring the feasibility of implementing recommendations identified in CaMPAM effectiveness assessments » (Explorer la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans les évaluations de l'efficacité du CaMPAM) (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.9), qui donne un aperçu des options possibles à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour réactiver le CaMPAM. Les options sont présentées au STAC10 SPAW et à la COP12 SPAW pour examen par les Parties contractantes. Sous réserve des décisions des Parties contractantes, les activités futures et les ressources nécessaires à son développement seront décidées.

(d) Continuer d'appuyer les sessions liées aux zones marines protégées auprès des conférences annuelles du GCFI (2023 et 2024).

22. Le Secrétariat aura comme objectif de continuer à soutenir une session liée aux zones marines protégées lors des réunions annuelles du GCFI. Ceci facilitera les discussions sur les nouveaux enjeux et encouragera l'échange d'information entre les gestionnaires, les pêcheurs et les scientifiques, afin d'assurer la collaboration et la participation continues des parties prenantes.

Poursuite du développement, de la maintenance et de la promotion de la base de données régionale des zones marines protégées

23. Grâce à la mise en œuvre du projet EBM-DSS (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.13), la base de données CaMPAM a été restructurée et élargie pour inclure des informations sur mille soixante-neuf (1069) zones marines protégées et côtières de quarante-quatre (44) pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes. La base de données sera transmise par le Secrétariat de SPAW sur le site Web de l'ONU de la Convention de Cartagena et continuera d'être mise à jour dans le cadre du projet ACP-MEA III.

2.2.2.4 Synergies avec les initiatives et les efforts nationaux et internationaux en matière de zones marines protégées

24. Sous réserve des décisions relatives à la réactivation du CaMPAM, le Secrétariat, le CAR SPAW et le réseau continueront de contribuer, dans la mesure du possible, aux initiatives nationales sur les zones marines protégées liées à la science, à la gestion et aux politiques de conservation marine, ainsi qu'aux échanges qui améliorent leur efficacité et la coordination avec les efforts internationaux pertinents. Cela comprendra une collaboration avec des organisations régionales et internationales, telles que: MPA Connect, Caribbean Challenge Initiative (CCI), Fonds pour la biodiversité des Caraïbes (CBF), CARICOM Biodiversity Strategy, le programme de TNC sur la biodiversité des Caraïbes, le Corridor biologique des Caraïbes, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans le cadre de la biodiversité et de la gestion des zones protégées (BIOPAMA), le Fonds MAR, les réseaux impliqués dans la collaboration transatlantique entre les zones marines protégées, ainsi que la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité post-2020.
25. Dans le cadre du projet des zones marines protégées III- ACP, des échanges d'apprentissage auront lieu avec au

moins quatre (4) réunions régionales et internationales, afin d'identifier les opportunités de collaboration entre les zones marines protégées SPAW avec d'autres organisations et programmes. Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants chacun, auront également lieu dans les Caraïbes pour améliorer la capacité de gestion à l'aide des outils d'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME).

2.2.2.5 Contribution du CAR-SPAW

26. Poursuivre et améliorer le processus d'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW avec les Parties contractantes concernées, le cas échéant, et développer davantage la coopération pour les zones protégées inscrites. Selon les décisions qui seront prises au cours du STAC 10 et si le financement est disponible, le CAR-SPAW pourrait soutenir et promouvoir la réactivation du CaMPAM.

2.2.3 Résultats et indicateurs attendus

27. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
Amélioration de la capacité de livraison et de gestion du CaMPAM dans plusieurs zones marines protégées de la région des Caraïbes sous réserve de décisions sur sa réactivation	Augmentation du nombre de professionnels des zones marines protégées participant à des programmes de renforcement des capacités et de formation conçus pour améliorer leur capacité à répondre aux problèmes de gestion et aux menaces environnementales émergentes dans les zones marines et côtières
Amélioration de la diffusion de l'information sur les zones marines protégées dans la région grâce au transfert de la base de données régionale du CaMPAM et au forum du réseau amélioré	Augmentation du nombre de professionnels, de décideurs, de scientifiques et d'autres intervenants des zones marines protégées qui participent et contribuent au forum Internet et à la base de données sur les zones marines protégées du CaMPAM, ainsi qu'à d'autres initiatives régionales et internationales qui facilitent l'échange d'informations

Résultats	Indicateurs de succès
Relations et collaborations plus solides entre les professionnels, les scientifiques, les pêcheurs, d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec les experts internationaux et régionaux des zones marines protégées	Augmentation du nombre de participants à des activités conçues pour : soutenir et renforcer la gestion des zones protégées tout au long de la région des Caraïbes.

2.3 Mise en œuvre de lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées

2.3.1 Objectifs

28. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre des lignes directrices sur l'établissement, la gestion et l'inscription de zones protégées élaborées dans le cadre du Protocole SPAW ;
- b) Promouvoir la planification nationale des zones protégées, y compris l'élaboration d'une législation pertinente et de mécanismes d'élaboration de rapports ; le cas échéant et
- c) Promouvoir et aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de directives sur la conservation et la gestion des espèces dans le cadre du Protocole SPAW.

2.3.2 Activités

29. Les activités à mettre en œuvre pendant la période biennale sont les suivantes :

2.3.2.1 Inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, le Programme de coopération et autres tâches du Groupe de travail sur les zones marines protégées

30. Conformément au STAC9 SPAW (2021) et aux termes de référence (ToR) du STAC- SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1), le groupe de travail ad hoc du STAC sur les zones protégées continuera d'évaluer les nouvelles propositions des parties et de traiter les questions relatives aux zones protégées, comme demandé par le STAC10.
31. Un appel aux Parties pour soumettre des propositions de nomination d'inscription de zones protégées sera lancé par le Secrétariat et le CAR-SPAW. L'appui aux sites protégés sera étudié conformément aux termes de référence du groupe (UNEP(DEP)/CAR-WG.42/INF.12/Rev.1) et aux recommandations pertinentes du STAC10. Le Groupe de travail peut continuer, selon qu'il convient, à mettre en œuvre des tâches qui n'ont pas été entièrement achevées au cours de la dernière période biennale, en particulier la révision, si nécessaire, de la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles zones protégées à inscrire en tant que sites SPAW.
32. Les activités ci-dessous pourraient être envisagées, sous réserve de la disponibilité de fonds et de ressources :
 - a) Le CAR-SPAW continue de maintenir, d'améliorer et de mettre à jour la base de données sur les zones protégées inscrites au Protocole SPAW, y compris l'outil en ligne où les Parties préparent et soumettent des rapports qui ont été soumis dans le cadre de la candidature du STAC pour examen.
 - b) Renforcer la coopération avec les organismes régionaux de pêche et les Accord multilatéraux sur l'environnement existants (c'est-à-dire CRFM, FAO-WECAFC, OSPESCA et CMS Shark MOU).
 - c) Poursuivre les efforts visant à simplifier et à mettre à jour la procédure (y compris les critères et le tableau d'évaluation) pour l'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW, avec le soutien du CAR-SPAW et du Groupe de travail ad hoc du STAC sur les zones protégées.
 - d) Diffuser largement et mettre à jour, le cas échéant, la fiche d'information sur le processus d'inscription sur la liste de SPAW et les sites répertoriés établie par le Secrétariat en anglais, en espagnol et en français).
 - e) Continuer à construire des espaces dédiés pour chaque zone protégée inscrite sur la liste SPAW, en utilisant le site Web du CAR SPAW et la base de données et les sources d'information CaMPAM sur la connectivité biologique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.9)
 - f) Soutenir la gestion des zones protégées et des espèces envahissantes, en tenant également compte de l'afflux de Sargassum, le cas échéant.

2.3.2.2 Critères d'évaluation des dérogations à l'article 11, paragraphe 2, du protocole SPAW

33. Le Groupe de travail sur les critères et procédures d'évaluation des dérogations au titre du paragraphe 2 de l'article 11 du Protocole SPAW poursuivra ses travaux conformément aux termes de référence révisés des groupes de travail STAC de la SPAW à la suite de la STAC10 et de la COP12 :
 - (a) Application du format volontaire pour la présentation des dérogations et l'élaboration de rapports aux Parties contractantes sur leur mise en œuvre.**
34. Encourager les Parties à examiner les lignes directrices pour l'évaluation des dérogations au titre de l'article 11(2) du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR IG.37/3) et à utiliser le modèle de rapport volontaire (anglais, espagnol et français), pour faciliter l'examen de ces communications.
 - b) Aider les gouvernements à formuler leurs rapports sur les dérogations prévues au paragraphe 2 de l'article 11.**

35. Fournir une assistance aux Parties contractantes, selon qu'il convient, pour l'établissement de leurs rapports sur les dérogations en utilisant le format de rapport volontaire.

2.3.2.3 Inscription des espèces protégées en vertu du Protocole SPAW

36. Le groupe de travail ad hoc du STAC sur les espèces travaillera sur les tâches assignées par le STAC. Par l'intermédiaire du Président du Groupe de travail sur les espèces, le Groupe de travail examinera, évaluera et formulera des recommandations (y compris la base de toute recommandation) sur les propositions des Parties contractantes visant à ajouter de nouvelles espèces aux annexes du Protocole SPAW ou à modifier le statut d'inscription des espèces.

2.3.2.4 Élaboration de plans de conservation et de gestion

37. Le groupe de travail du STAC sur les espèces travaillera sur des plans adéquats de rétablissement et de gestion des espèces en fonction des recommandations du STAC 10 de SPAW et des termes de référence révisés des groupes de travail SPAW.

2.3.2.5 Contribution du CAR-SPAW

38. Continuer de fournir, à l'appui du Secrétariat, des orientations sur l'utilisation du document Critères et processus d'évaluation des exemptions, en vertu de l'article 11(2) du Protocole SPAW.

2.3.3 Résultats et indicateurs attendus

39. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
Une procédure actualisée pour l'inscription des zones protégées au titre du Protocole SPAW et une liste actualisée des zones protégées au titre du Protocole SPAW, ainsi que la réactivation du programme de coopération entre les sites	L'augmentation du nombre de zones protégées inscrites dans le protocole SPAW, ainsi que les révisions en cours de l'information fournie sur la liste, apporte des informations exhaustives sur les zones marines protégées localisées au sein de la région des Caraïbes
Le format de présentation des exemptions en vertu de l'article 11, paragraphe 2, est diffusé et sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport	Amélioration des présentations et de l'examen des dérogations en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du Protocole SPAW afin d'assurer la survie continue des espèces.
Assistance technique, outils et produits d'information qui soutiennent la mise en œuvre par les Parties contractantes du Protocole SPAW pour les espèces inscrites aux annexes I à III, ainsi qu'un soutien à la préparation de propositions de nomination des espèces, conformément à la « Procédure de soumission et d'approbation des nominations des espèces pour leur inclusion ou suppression aux annexes I, II et III »	Amélioration de la compréhension, du suivi et de la coopération en matière de gestion des espèces inscrites aux annexes I à III du Protocole SPAW, ainsi que de la mise en œuvre d'activités conçues pour assurer la survie de ces espèces

2.4 Conservation des espèces menacées et en voie de disparition

2.4.1 Objectifs

40. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Promouvoir la sensibilisation et l'action dans la région sur les priorités pour la gestion des espèces menacées et migratrices afin d'augmenter le niveau de protection nationale et régionale
- b) Mettre en œuvre les activités prioritaires des plans de rétablissement et de gestion des espèces existantes élaborés dans le cadre du Protocole SPAW ;
- c) Élaborer, le cas échéant, des plans et des programmes de gestion adéquats pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles d'importance économique ; et
- d) S'attaquer à la menace croissante des espèces exotiques envahissantes (IAS) qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces de SPAW et les habitats de la région des Caraïbes, en particulier les marines ou côtières.

2.4.2 Activités

41. Les activités proposées pour la mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2023-2024 seront axées sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, les elasmobranchii et les tortues de mer, ainsi que sur l'appui aux programmes de conservation des requins et des raies, et des poissons-perroquets en coopération avec les organismes de pêche et scientifiques compétents, et des organisations telles que la commission baleinière internationale (CBI) et WECAFC. En fonction de la disponibilité de financement, des efforts seront également déployés pour renforcer la collaboration avec les parties prenantes régionales du secteur des pêches, en vue d'élaborer des évaluations des prises accessoires et des programmes d'atténuation.

2.4.2.1 Conservation des mammifères marins

42. Conformément aux priorités identifiées par le STAC et la COP, notamment avec la révision du plan d'action pour les mammifères marins SPAW, les activités suivantes sont proposées pour mise en œuvre par le CAR-SPAW :

a) Soutenir le travail en réseau

- Continuer de renforcer le réseau régional de professionnels des ressources naturelles et de gestionnaires de MPA qui participent activement à la recherche, à la gestion et à la conservation des mammifères marins au moyen de diverses plateformes afin de fournir de la durabilité et des synergies entre les différentes parties prenantes dans la région des Caraïbes.
- Promouvoir l'inclusion des mammifères marins dans les plans de gestion des zones marines protégées et améliorer la capacité des gestionnaires qui participent à la conservation des mammifères marins.

b) Poursuivre les travaux sur le cadre opérationnel d'un réseau d'activités régionales (RAR) pour les mammifères marins et, sous réserve des orientations fournies par les Parties contractantes, soutenir sa création

- Soutenir les Parties contractantes dans l'élaboration de leurs stratégies et cadres nationaux, y compris les plans nationaux de rétablissement pour la conservation des mammifères marins en tenant compte du « Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMA) dans la région des Caraïbes » révisé 2022.
- Soutenir la conformité au Protocole SPAW et à d'autres exigences concernant la capture et la captivité des mammifères marins
- Renforcer la capacité régionale d'atténuer et de surveiller les impacts anthropiques sur les mammifères marins (c.-à-d. renforcer l'intervention en cas d'échouage, élaborer des lignes directrices pour atténuer les perturbations acoustiques)
- Promouvoir la mise en œuvre nationale et régionale des *Principes généraux et lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes* (UNEP(DEPI)/RCA WG.38/INF.13), la boîte à outils pour la mise en œuvre des lignes directrices sur

l'observation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.32) et le Kit éducatif numérique pour les observateurs de baleines.

c) Améliorer les connaissances et le suivi des populations de mammifères marins dans la région des Caraïbes

- Soutenir et promouvoir les initiatives de coopération transfrontalière aux niveaux sous régional et régional, pour le développement d'études transfrontalières, afin d'évaluer et de surveiller les populations de mammifères marins des Caraïbes.

d) Améliorer les connaissances et la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les mammifères marins

- Améliorer la sensibilisation, collecter des données et atténuer les effets des prises accessoires et des empêtements, de la pollution et des collisions avec les navires, sur la mégafaune marine et, en particulier, les mammifères marins dans la région des Caraïbes, en collaboration avec la CBI, les organisations de pêche et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes.

e) Contribution au CAR-SPAW

- Soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) et des mesures subséquentes, y compris (sous réserve de financement) pour améliorer les connaissances sur les populations de mammifères marins dans les Caraïbes, évaluer les impacts anthropiques (notamment les pêches, la chasse, la pollution et la dégradation de l'habitat, etc.), renforcer la capacité régionale à atténuer ces menaces et soutenir le développement d'un RAR pour les mammifères marins. Le CAR-SPAW contribuera également aux efforts visant à renforcer les liens avec la Commission baleinière internationale (CBI) et reste impliqué dans les projets de jumelage du projet de gouvernance des océans (dit « projet transatlantique ») ;

f) Finaliser et lancer la mise en œuvre d'un plan de travail conjoint entre le PNUE/Secrétariat de la Convention de Cartagena et la Commission baleinière internationale (CBI) compte tenu de la décision de la CBI en 2022 de ne pas établir de mémorandum d'entente formel avec le Secrétariat.

g) Renforcer la collaboration avec le Sous-programme de Pollution marine et ses protocoles concernant la pollution provenant de sources et d'activités terrestres (LBS) et la Coopération en matière de Lutte contre les déversements d'hydrocarbures y compris par une plus grande collaboration entre les secrétariats des CAR. Cela inclura les impacts potentiels de l'exploration pétrolière et de l'exploitation des espèces protégées, y compris les mammifères marins et les habitats associés.

2.4.2.2 Conservation des tortues marines

43. La priorité sera accordée aux activités suivantes pendant la période biennale :

- a) Reconnaisant la valeur de la collaboration en cours avec Widecast, le Secrétariat cherchera à renforcer sa coopération, notamment par la signature éventuelle d'un mémorandum d'entente qui reconnaîtrait Widecast comme un RAR, qui sera signé soit par le Secrétariat, soit par le CAR-SPAW. La priorité serait donnée aux activités décrites dans [PNUE(DEPI)/RAC WG.43/INF.24], sous réserve de l'approbation de STAC10 SPAW.
- b) Appuyer l'élaboration de plans d'action pour le rétablissement des tortues de mer (STRAP) dans les pays qui n'en ont pas.
- c) Soutenir les plans d'action pour le rétablissement des tortues de mer (STRAP) existants par la mise en œuvre d'actions prioritaires nationales, en particulier la prestation de formation en ce qui concerne les formateurs (formation de formateurs), les agents d'application de la loi, les vétérinaires et les premiers intervenants.
- d) Collaborer davantage et renouveler le mémorandum d'entente avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) sur les activités liées aux tortues de mer dans le plan

de travail pour s'assurer que le travail n'est pas double.

- e) Appuyer, selon qu'il convient, les efforts déployés au sein des organisations et organismes régionaux de pêche, et pour réduire les prises accessoires de tortues marines et continuer d'élaborer des programmes d'évaluation et d'atténuation des prises accessoires.
- f) Soutenir la conformité au protocole SPAW et à d'autres exigences concernant la capture de tortues marines.
- g) Coordonner avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC) afin d'élaborer un mécanisme de coopération pour faciliter la conservation de la tortue luth de l'Atlantique Nord-Ouest.

2.4.2.3 Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec les partenaires pertinents

- 44. Sous réserve de la disponibilité des fonds, les efforts dans ce domaine seront déployés conformément aux besoins régionaux liés aux espèces envahissantes nouvelles ou existantes (p. ex. le poisson-lion).

2.4.2.4 Conservation des espèces de poissons

- 45. Le sous-programme SPAW collaborera, le cas échéant, avec des partenaires, y compris des ONG et des organisations intergouvernementales (OIG) intéressées ayant les compétences convenables pour conserver les espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes.
- 46. Le SPAW-CAR et le Secrétariat aident les Parties contractantes à renforcer la conservation et la gestion durable des poissons-perroquets, notamment par le biais de discussions au sein du Groupe de travail sur les espèces, le cas échéant.
- 47. Soutenir les réglementations nationales pour interdire explicitement et spécifiquement la pêche, la mise à mort, la rétention, la vente et le commerce du poisson-scie.

2.4.2.5 Une plus grande collaboration avec CITES, en vue de l'application de la loi sur le commerce illicite d'espèces.

- 48. Les activités ci-dessous pourraient être envisagées, sous réserve de la disponibilité de fonds et de ressources :
 - Aider à la mise en œuvre du Plan régional de gestion des pêches et protection des frayères (FMP) élaboré par la WECAFC.
 - Examiner les possibilités d'améliorer la gestion et la protection des zones marines protégées pour le mérout de Nassau.
 - Élaborer du matériel de sensibilisation et d'éducation pour éduquer le public sur les requins et les raies.
 - Aider les Parties à la SPAW à mettre en œuvre la collecte de données et à faire des rapports sur les prises accessoires de requins et de raies, en collaboration avec les organisations régionales de pêche.
 - Aider les Parties SPAW à mettre en œuvre la législation nationale pour la gestion durable de chacune des espèces de requins et de raies inscrites à l'annexe III.

2.4.3 Résultats et indicateurs attendus

- 49. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
-----------	-----------------------

Une meilleure préparation et intervention face aux impacts anthropiques sur les populations de mégafaune et mammifères marins dans la région des Caraïbes	Amélioration de la sensibilisation et de la réponse à la mégafaune marine dans l'ensemble de la région des Caraïbes
Une meilleure connaissance des zones d'habitat essentiel de la mégafaune, et un soutien accru à la protection transfrontalière - notamment par des campagnes d'éducation, la mise en œuvre du projet de Mégafaune marine et activités anthropiques des Caraïbes (CAMAC) et des collaborations avec les intervenants locaux, régionaux et privés.	Une protection supplémentaire accordée à la mégafaune et à leurs zones d'habitat essentiel dans l'ensemble de la région des Caraïbes, y compris une plus grande collaboration avec les États membres qui partagent les stocks de mammifères marins.
Un appui aux dépôts régionaux de données sur l'échouage des mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes	Amélioration et augmentation de la diffusion et de la collecte de données sur l'échouage des mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne une participation et une collaboration accrues avec les États membres.
Renforcement des relations avec la Commission baleinière internationale (CBI) pour promouvoir les objectifs du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes PAMM	Amélioration et augmentation de la diffusion, de la collecte et de l'utilisation des données sur les mammifères marins dans l'ensemble de la région des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne la prise direct ou indirecte de mammifères marins et l'incorporation de mesures visant à réduire leur participation aux politiques nationales en matière d'environnement et de développement
Élargissement des plans d'action existants pour le rétablissement des tortues de mer (STRAP) et de nouveaux ont été développés	Un nombre accru d'états ayant élaboré ou renforcé des stratégies de protection des espèces de tortues marines et de leurs habitats au sein de la région des Caraïbes
Élaboration de lignes directrices et de critères normalisés pour le suivi des sites indexés dans les zones d'alimentation des tortues de mer de la région des Caraïbes	Un nombre accru d'états au sein de la région des Caraïbes sont autonomisés et ont renforcé leur capacité d'améliorer le suivi des tortues marines dans leur pays, grâce à des méthodes de recherche coordonnées et normalisées
Formation fournie sur le suivi des plages de nidification et des populations dans l'eau	Un nombre accru d'états au sein de la région des Caraïbes sont autonomisés et ont renforcé leur capacité d'améliorer le suivi des tortues marines dans leur pays, grâce à des méthodes de recherche coordonnées et normalisées.
Soutenir les efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en collaboration avec les partenaires pertinents	Des collaborations et partenariats soutenus, y compris une meilleure coordination avec les États membres pour faire le suivi, signaler et traiter les espèces envahissantes nouvelles et existantes, en particulier en ce qui concerne leur impact sur les écosystèmes.
Augmentation des travaux de conservation des espèces de poissons herbivores dans la région des Caraïbes en collaboration avec des partenaires pertinents	Renforcement de la collaboration pour élaborer/produire des fiches d'information et du matériel pédagogique à diffuser dans la région sur les poissons-perroquets

Soutien du réseau régional d'application de la loi sur la vie sauvage	Amélioration de la protection accordée aux espèces endémiques dans l'ensemble de la région des Caraïbes, grâce à une plus grande collaboration entre les Parties, les ONG et autres parties prenantes pertinentes
---	---

2.5 Conservation, utilisation durable et restauration des écosystèmes côtiers et marins

2.5.1 Objectifs

50. Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants :

- a) Aider à la gestion durable des écosystèmes côtiers et marins de la région, en particulier par le biais de pratiques durables et le développement de solutions fondées sur la nature ;
- b) Sensibiliser et encourager les actions de la part des gouvernements et d'autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable et la restauration des récifs coralliens et des écosystèmes associés, tels que les mangroves et les herbiers marins ;
- c) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, des mangroves et des herbiers marins, y compris leurs services écosystémiques, les menaces qui pèsent sur leur durabilité et les mesures nécessaires pour les protéger, les gérer et les rétablir ;
- d) Promouvoir l'approche de gestion des écosystèmes et les principes et valeurs de la bonne gouvernance pour la conservation et la gestion des écosystèmes marins dans la région.
- e) Promouvoir la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques en tant qu'initiative mondiale visant à sauvegarder les écosystèmes côtiers et marins.

2.5.2 Activités

51. Les activités proposées pour être mises en œuvre pendant l'exercice biennal continueront d'être axées sur les écosystèmes côtiers et marins.

2.5.2.1 Conservation des récifs coralliens

52. Poursuite de la réactivation du réseau de suivi des récifs coralliens des Caraïbes dans le cadre du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCMRN- Caraïbes) (UNEP(DEPI)/CAR WG.36/INF.10 et UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.27). Les activités menées par CAR SPAW sous réserve de financement incluent la :

- Promotion et mise en œuvre des Directives régionales pour le suivi biophysique des récifs coralliens (PNUE(DEPI)/RAC WG.38/INF.17) ainsi que des lignes directrices pour le suivi intégré des récifs coralliens (PNUE(DEPI)/CAR IG.37/INF.4) et la représentation et la promotion des lignes directrices et du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens GCRMN-Caraïbes dans les forums pertinents;
- Poursuivre les efforts de suivi des récifs coralliens, afin d'évaluer leur état écologique aux niveaux régional et mondial ;
- Élaboration d'un plan d'action pour le prochain exercice biennal (2023-2024) et mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, telles que des ateliers et des petites subventions pour le travail sur le terrain ; et
- Participation à des initiatives mondiales sur les récifs coralliens, notamment l'initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI), l'Initiative pour des récifs sains, l'équipe de coopération caribéenne de réponse sur la maladie de la perte de tissu corallien pierreux (SCTLD) de la NOAA, le réseau de résilience des récifs

et le Coral Reef Consortium.

53. Sous réserve de la disponibilité des fonds, poursuivre les travaux sur la maladie de la perte de tissu corallien pierreux et d'autres espèces envahissantes existantes et nouvelles, en particulier en ce qui concerne le rejet d'eau de ballast dans la région des Caraïbes. Le sous-programme SPAW continuera également de partager les ressources mises au point par d'autres partenaires, notamment l'institut des Pêches du Golfe du Mexique et de la Caraïbe (GCFI) et la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA).

2.5.2.2 Approches de gestion par écosystèmes

54. Grâce au financement du projet ACP MEA III, des projets locaux et nationaux de gestion par écosystèmes (EBM) promouvant une approche intégrée de la réduction de la pollution et de la restauration des habitats seront mis en œuvre au Suriname et au Guyana en collaboration avec le sous-programme de lutte contre la pollution marine (AMEP), les deux, étant parties aux protocoles LBS et SPAW. Ceci s'appuiera sur les enseignements tirés des projets pilotes de gestion basée sur les écosystèmes mis en œuvre dans le cadre du projet CLME+ du FEM et aidera les pays à mettre en œuvre des activités dans le cadre de leurs plans et stratégies nationaux de prévention de la pollution.

2.5.2.3 Conservation des zones humides / mangroves

55. Le CAR-SPAW pourrait contribuer au développement d'activités visant à promouvoir la conservation, l'utilisation durable et le rétablissement des mangroves. Si le financement devient disponible, les activités proposées pourraient inclure :

- Réengager Ramsar et CariWet via le Centre régional de formation et de recherche sur les zones humides (CREHO) avec un développement ultérieur dans le cadre d'éventuels ateliers et séminaires ToT CaMPAM sur la gestion et la protection des zones humides.
- S'engager dans des initiatives régionales pour soutenir (financièrement et techniquement) le développement d'événements régionaux de renforcement des capacités et de réseaux de professionnels et d'experts sur la conservation, le suivi et la restauration des mangroves.

56. Promotion et mise en œuvre du Manuel pour la restauration écologique des mangroves dans le système de récifs mésoaméricain et la région des Caraïbes ([PNUE\(DEPI\)/RAC WG.42/INF.16](#)) et la représentation et la promotion des lignes directrices dans les forums pertinents ;

- Le CAR-SPAW pourrait contribuer au développement d'activités visant à promouvoir la conservation, l'utilisation durable et le rétablissement des herbiers marins. Si le financement devient disponible, les activités proposées pourraient inclure :
- S'engager dans des initiatives régionales pour soutenir (financièrement et techniquement) le développement d'événements régionaux de renforcement des capacités et de réseaux de professionnels et d'experts sur la conservation, le suivi et le rétablissement.
- Participation à des initiatives mondiales sur les herbiers marins, y compris l'Association mondiale des herbiers marins.

2.5.2.4 Partage de données et recherche sur le Sargassum

57. Sous réserve de la disponibilité des fonds, les activités à mettre en œuvre par le biais du CAR-SPAW pourraient comprendre :

- Accroître la collaboration et la programmation conjointe entre les protocoles SPAW et LBS, dans le contexte du groupe de travail SPAW sur l'afflux de Sargassum

- Collaborer avec des organismes et organisations intergouvernementales (OIG) concernées, y compris GEO Blue Planet et IOCARIBE pour faciliter le partage des données régionales sur le Sargassum.
- Coordination du partage de données sur la gestion et l'impact du Sargassum sur les zones humides en collaboration avec l'Initiative régionale de Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) – voir la section 2.5.2.3.
- Coordination des projets et des événements liés au Sargassum dans l'ensemble de la région des Caraïbes
- Collaboration avec le programme caribéen sur le Sargassum (SARG'COOP)
- Élaboration et partage de documents d'information pour le grand public, les gouvernements, les gestionnaires côtiers et autres entités touchées par le Sargassum.
- Coordination d'une réponse cohésive au Sargassum entre les secrétariats de la Convention de Cartagena et d'Abidjan, du Programme d'action mondial (GPA) du PNUE et d'autres programmes des Nations Unies impliqués dans l'évaluation des échouages de Sargassum dans la région des Caraïbes et en Afrique de l'Ouest.

2.5.3 Résultats et indicateurs attendus

58. Les principaux résultats et les indicateurs de succès au titre de ce sous-programme seront les suivants :

Résultats	Indicateurs de succès
<p>Réactivation soutenue du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens GCRMN-Caraïbes, ainsi que les conseils fournis par le Comité directeur</p> <p>Une collecte et une meilleure intégration de données harmonisées sur le suivi biophysique et socio-économique des récifs coralliens</p> <p>Le développement d'une base de données régionale pour stocker et analyser les données collectées par le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens GCRMN-Caraïbes</p> <p>Contribution au Rapport mondial sur l'état des récifs coralliens du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN)</p> <p>Protocoles harmonisés de suivi des mangroves et des herbiers marins dans la région des Caraïbes</p>	<p>La capacité des pays de suivre et de protéger les écosystèmes des récifs coralliens a été améliorée et renforcée par l'utilisation de méthodes normalisées de collecte de données et de méthodes de rapport</p> <p>Augmentation du nombre d'experts et de professionnels impliqués dans les travaux du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens GCRMN-Caraïbes</p> <p>Suivi de la mortalité suite à la maladie de perte de tissu corallien pierreuse (SCTLD) et de <i>Diadema</i>, et engagement actif des pays de la région des Caraïbes pour aborder ces problèmes</p> <p>La capacité des pays de suivre et de protéger les écosystèmes de mangroves et d'herbiers marins a été améliorée et renforcée par l'utilisation de méthodes normalisées de collecte de données et de méthodes de rapport.</p>
Approches de la gestion basée sur les écosystèmes promues tout au long de la région des Caraïbes	Capacité accrue au sein des États membres de mettre en œuvre des approches de gestion par écosystèmes.
Amélioration de la résilience des écosystèmes côtiers face aux pressions du changement climatique	Renforcement de la capacité des États membres à conserver efficacement et à utiliser de manière durable les ressources présentes dans les écosystèmes côtiers. <p>Augmentation du nombre de projets et d'initiatives visant à restaurer les écosystèmes côtiers et marins dans la région des Caraïbes et à atténuer les impacts du changement climatique</p>

ANNEXE I : LISTE DES PROJETS DÉCRIVANT LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT ET DU CARC SPAW

Projet	Livrables	Renseignements (i), endossement (E) ou approbation (A)	Gestionnaire	Fonds	Partenaires du projet	Responsable Secrétariat de la Convention de Cartagena ou CAR, Autres	Prochaines étapes
Projet CAMAC : Mégafaune marine des Caraïbes et activités anthropiques							
	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Module de travail 1, Interaction avec la pêche</u> : Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec les organisations de pêche des Caraïbes, une évaluation des questions socio-économiques et environnementales liées aux interactions entre les pêches et la mégafaune marine. • <u>Module de travail 2, « Réseaux échoués »</u> : Renforcer les réseaux d'échouage des mammifères marins et des tortues de mer afin d'améliorer les connaissances et le suivi des impacts d'origine humaine sur ces groupes d'espèces. • <u>Module de travail 3, « Sensibilisation »</u> : Un programme de 	Endossement et approbation	CAR SPAW, Sanctuaire Agoa	INTERREG UE	OEKO (Organisation des États des Caraïbes orientales), Conseil régional de la Guadeloupe (CRG), COPACO (Commission des pêches de l'Atlantique Centre-Ouest), Institut des affaires maritimes (CAR de la Convention de Cartagena sur les sources terrestres de pollution), WIDECAST (Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network), Observatoire Pelagis (Université de la Rochelle, France), ONG Haiti Ocean Project (HOP), Aruba Marine Mammal Foundation, et Mon Ecole Ma Baleine (MEMB), l'Université de Technologie de la Jamaïque, la DCNA (Dutch Caribbean Nature Alliance).	<u>CAR-SPAW</u>	Phase 1 2023-2024 et deuxième phase 2024-2028

	<p>jumelage d'écoles pour sensibiliser à la préservation de la mégafaune marine et de l'environnement marin en général et pour renforcer les compétences en matière d'éducation environnementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Module de travail 4, « Amélioration des connaissances »</u> : Renforcer les connaissances sur la biodiversité, l'abondance et la répartition de la mégafaune marine de la région des Caraïbes grâce notamment à des relevés aériens régionaux. 						
<p>« Application des traités environnementaux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – ACP-MEAs III », résultat 2.2 Renforcement des zones protégées</p>							
	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de formation des formateurs sur l'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) et la viabilité financière et autres lacunes identifiées. - Développement d'un réseau opérationnel de zones marines protégées SPAW. Deux (2) évaluations régionales de gestion 	<p>Information (endossée et approuvée à la COP11 SPAW)</p>	<p>PO SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.</p>	<p>AME ACP UE Environ 250 000 USD \$ US pour l'année. Pas de fonds pour les salaires.</p>	<p>UE, ACP, PNUE, UICN, BIOPAMA, FAO. et en plus: WCMC, MPA Connect, CaMPAM, NAMPAM, RAC SPAW , Red Golfo, DCNA, etc.</p>	<p><u>Secrétariat</u> Ce projet comprend les sous-programmes SPAW_LBS et CETA en collaboration avec le CAR-SPAW et le GT PA</p>	<p>2020-2024</p>

	<p>des zones protégées (PAME) seront menées au début et à la fin du projet ACP-MEA-III pour évaluer le succès du projet, avec au moins cinq (5) zones marines protégées répertoriées dans le protocole SPAW.</p> <ul style="list-style-type: none">- Quatre (4) événements d'échange d'apprentissage, avec cinq (5) participants provenant de pays SPAW, auront également lieu dans les Caraïbes pour améliorer la capacité de gestion à l'aide des outils d'efficacité de la gestion des zones protégées (PAME).- Deux (2) projets locaux et nationaux de gestion basés sur les écosystèmes (EBM) promouvant une approche intégrée de la réduction de la pollution et de la restauration de l'habitat seront mis en œuvre dans deux (2) pays étant parties						
--	--	--	--	--	--	--	--

	aux protocoles LBS et SPAW.						
Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du Grand écosystème marin du golfe du Mexique (GdM LME), Résultats 3.3 « Amélioration de la coordination et de la coopération bilatérale grâce au renforcement des réseaux » et 3.4. « Soutenir l'efficacité des zones marines protégées en les reliant en réseaux »							
	<p>3.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutions cartographiées et possibilités d'intégration identifiées - Propositions à l'appui de l'amélioration des capacités de gouvernance et des opportunités de transformation mises en œuvre. <p>3.4.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opportunités de transformation pour tirer parti des forces existantes dans les réseaux des zones marines protégées vérifiées et sélectionnées - Actions à l'appui de certaines zones marines protégées mises en œuvre 	Endossement et approbation	PO SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.	690 000 USD pour toute la durée du projet.	PNUE, ONUDI, FAO, NOAA, SEMARNAT, CONAPESCA, CONANP, NCPC-TU, CONAGUA, IMTA, INAPESCA, UADY, CINVESTAV, CONABIO, CONAFOR, SEMAR, INECOL De plus : MPA Connect, CAR SPAW	<u>Secrétariat</u> Ce projet comprend le sous-programme SPAW et CETA en collaboration avec le CAR-SPAW et le GT PA	2023-2027
Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à échelle régionale pour un développement socioéconomique bleu durable (PROCARIBE+)							
	Sous réserve de l'approbation officielle du projet PROCARIBE+ par le FEM, le Secrétariat examinera les	Endossement et approbation	PO SPAW, Orientation du comité directeur du projet, y compris le CAR	TBD	PNUE, UNOPS, ACS, CARICOM, CCAD, OECO, COI-UNESCO, PNUD, CCNULC, dont	<u>Secrétariat</u> Ce projet comprend le sous-programme SPAW et CETA en collaboration avec	2023-2027

	domaines d'appui possibles à la mise en œuvre, y compris les produits et résultats spécifiques.		SPAW, les partenaires et les consultants, le cas échéant.		26 pays et 18 territoires d'outre-mer. Autres à déterminer	le CAR-SPAW et le GT PA	
--	---	--	---	--	---	-------------------------	--